Image not found or type unknown

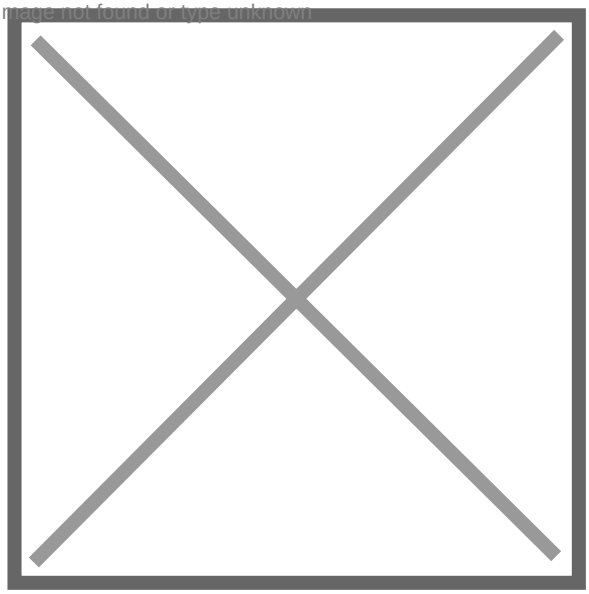

Clause de renouvellement de contrat

Par **lecouti**, le **26/10/2011** à **15:53**

Bonjour,
J'espère avoir choisi la bonne catégorie. Si ce n'était pas le cas, je vous prie d'avance de m'excuser.
Ma question est la suivante. Je suis en train de renégocier un contrat avec un prestataire internet. Il s'agit d'un avenant au contrat initial.
Nous avons décidé de modifier (entre autre) la clause de renouvellement du contrat. Mon objectif était (accepté par le prestataire) qu'à l'issue de la date prévue de fin de contrat (janvier 2013), je puisse reconduire ou arrêter librement le contrat.
Le prestataire a libellé la clause comme suit: "Au-delà de la date de fin du 29 janvier 2013, le contrat se renouvellera d'un commun accord entre la société xxx et xxx". Qu'en pensez-vous ? puis-je sortir de ce contrat en janvier si tel est mon souhait ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés